



HAL
open science

Plateforme régionale d'Observatoires Photographiques du Paysage : un projet pilote en Bretagne

Laurence Le Dû-Blayo

► **To cite this version:**

Laurence Le Dû-Blayo. Plateforme régionale d'Observatoires Photographiques du Paysage : un projet pilote en Bretagne . [Rapport de recherche] UMR 6590 : ESO. 2012. hal-01076660

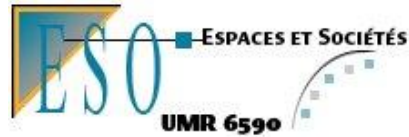
HAL Id: hal-01076660

<https://hal.science/hal-01076660>

Submitted on 22 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Plateforme régionale d'Observatoires Photographiques du Paysage : un projet pilote en Bretagne

Projet

Version juin 2012

Rédaction Laurence Le Dû-Blayo

UMR CNRS 6590 ESO

Université Rennes 2 – Département de géographie

I - Préambule :

I a : La Convention Européenne du Paysage (C.E.P.)

La prise en compte du paysage dans les politiques publiques est une réalité de plus en plus effective. La Convention Européenne du Paysage pose des lignes directrices intéressantes en termes d'objectifs et souligne le rôle des collectivités territoriales dans leur mise en œuvre.

Signée à Florence le 20 octobre 2000, la Convention européenne du Paysage est ratifiée par la France grâce à la loi du 13 octobre 2005. Elle a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et précise la définition partagée du terme : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (art. 1a). Le paysage est abordé par une entrée sociale¹, en lien avec le cadre de vie des populations : « Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social ... ».

Les États membres ayant ratifié la convention ont des engagements à tenir et les adaptent à la politique de l'État. Ils doivent mettre en place des politiques du paysage, via le triptyque protection-gestion-aménagement, tout en appelant à une participation mixte à la fois de la population, des autorités locales et régionales et des autres acteurs concernés. Il faut veiller à intégrer le paysage dans les politiques publiques qui ont un lien direct ou indirect avec lui, les politiques d'aménagement du territoire, culturelles, environnementales ou agricoles...

Plus particulièrement, la Convention européenne du paysage, dans son article 6-C, invite les parties :

- à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ;
- à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- à en suivre les transformations ;
- à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés.

De là, et conformément à la Convention européenne, la France a choisi quatre axes essentiels qui structurent la politique du paysage dans le pays² :

- l'identification et la qualification du paysage ;
- la définition des objectifs de qualité paysagère ;
- l'intégration du paysage dans les politiques sectorielles ;
- l'information et la sensibilisation du public.

¹ PRIEUR M. et al. 2007, *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Editions du Conseil de l'Europe, 227 p

² Circulaire du 7 mars 2007 relative à la politique des paysages – promotion et mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Nelly Olin, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

La promotion depuis les années 1990 des démarches d'Atlas du paysage et d'Observatoire Photographique du Paysage servent directement ces axes de la politique du Paysage en France. La mise en œuvre du Système d'Information Nature et Paysage (S.I.N.P.) par le MEEDDTL permettra une large diffusion de l'information sur les inventaires et suivis du paysage auprès du public et des acteurs, contribuant ainsi directement à la mise en œuvre de la CEP et de la convention d'Århus.

Ib : Les Observatoires Photographiques du Paysage (OPP)

La constante évolution des paysages et la difficulté réelle, au-delà des statistiques et des cartographies d'occupation du sol, à mesurer, mémoriser, exprimer les changements de paysages visibles sur le terrain posent la question des modalités de suivi des dynamiques paysagères. La compréhension partagée des changements, l'adhésion au diagnostic des tendances par les acteurs mais également par les populations, sont un préalable au consensus pour des actions volontaristes et une meilleure intégration des enjeux paysagers dans des politiques publiques acceptées.

L'observatoire photographique national du paysage est un concept développé en France il y a vingt ans. Il a en effet été engagé en octobre 1991 à l'initiative du ministère de l'environnement, à la suite d'une communication en conseil des ministres du 22 novembre 1989. Cet observatoire a pour objectif de « constituer un fonds de séries photographiques qui permet d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage »¹.

La Convention européenne du paysage, imposant formellement la prise en compte de la perception par les populations, a renouvelé la question des dynamiques des paysages en Europe et incité à des suivis en lien direct avec la perception locale. Les observatoires photographiques du paysage répondent parfaitement à cet objectif de suivi des paysages tels que perçus localement et ils ont été largement développés en France et en Europe. Le récent colloque qui leur a été consacré ³ illustre la richesse des expériences et l'actualité de la problématique. L'observatoire peut être considéré comme une mémoire collective, car on oublie très vite les paysages et dès qu'un aménagement est fait, le présent remplace le passé proche dans notre mémoire.

Les observatoires photographiques du paysage, au-delà de leurs spécificités, reposent tous sur des principes communs à savoir :

- un corpus de photographies terrains représentant des paysages ;
- une reconduction à l'identique des photographies avec une périodicité donnée ;
- un archivage accessible au public ;

Les objectifs partagés sont :

- La constitution d'une base de données photographique sur le paysage ;

¹ <http://www.ecologie.gouv.fr/-Observatoire-photographique-du-.html>

³ MEEDDM, 2010, Actes du colloque européen *L'observation photographique au service des politiques publiques*, 193 p

MEEDDAT, 2008, *Méthode de l'Observatoire photographique du paysage*, 72p.

- Le suivi des dynamiques de paysages ;
- La sensibilisation des acteurs et de la population aux dynamiques paysagères ;
- L'évaluation des politiques publiques paysagères et prospective.

Les divergences méthodologiques portent ensuite sur : le contexte géographique et institutionnel de l'OPP, la constitution du comité de pilotage, le nombre de sites suivis dans l'OPP, le support des prises de vue (argentique ou numérique), le type de matériel et format, la périodicité des reconductions, les modalités d'archivages et de référencement, les modalités de consultation, la participation du public, la publication, l'exploitation vis-à-vis des dynamiques paysagères et de leur perception...

Ic : Les expériences d'OPP en Bretagne

Au-delà des multiples opérations de reconductions photographiques (Conservatoire du littoral, suivi de l'opération *reconquêtes de paysages...*) différents OPP ont vu le jour en Bretagne et permettent un retour d'expérience intéressant, citons notamment :

- Dans le cadre de l'OPNP lancé par le Ministère, deux parcours ont été constitués en Bretagne : l'un au sein du Parc Naturel Régional d'Armorique porté par le PNRA, et l'autre sur le département des Côtes d'Armor, porté par le CAUE22.

Le CAUE Côtes d'Armor a poursuivi son objectif de « faire le portrait des Côtes d'Armor » avec 42 photographies reconduites chaque année depuis maintenant 17 ans. Thibault Cuisset est le photographe auteur des clichés originaux, les reconductions étant depuis réalisées au sein du CAUE 22. Le choix photographique n'est pas numérique. Les photographies se font à l'aide d'un appareil à chambre monté sur un trépied. Les photos sont consultables au CAUE, chaque site a ses reconductions classées par années dans un « album photos » individuel. Des expositions de l'OPP-22 ont déjà circulé dans le département afin de sensibiliser la population et les élus aux mutations du paysage.

En dehors de l'OPP, le CAUE, en partenariat avec les archives départementales, a réalisé une exposition de 31 cartes postales anciennes reconduites de nos jours. Cette exposition, enrichie des commentaires du public, a été éditée en 1999⁴.

Le PNRA a porté de manière plus ou moins continue des itinéraires dans le cadre de l'OPNP avec le concours du photographe Jean-Christophe Ballot, certains en partenariat avec le Conservatoire du Littoral. Plus récemment, le programme interreg IV CORDIALE lancé en 2011 réunit 2 PNR et 2 AONB de l'Ouest de la Manche (Bretagne, Basse Normandie, Devon, Cornouaille) et des partenaires techniques autour d'un programme de coopération sur les enjeux et la maîtrise des paysages protégés transManche. La question des OPP et de leur utilisation pour la connaissance et la gestion des dynamiques paysagères font partie intégrante de ce programme et les actions menées par la paysagiste recrutée au PNRA ont permis d'intégrer les collègues anglais dans la réflexion sur les dispositifs de gestion des OPP.

⁴ *Evolution et mémoire des paysages costarmoricains*, publié par le CAUE 22.

- Dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan mis en oeuvre par le SIAGM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan), le projet comporte depuis 2004 un observatoire photographique du paysage qui a pour ambition d'être un témoin de l'évolution des interactions de l'homme avec le territoire, un outil d'évaluation et de sensibilisation. Porté par son comité de pilotage et mis en oeuvre par le photographe David Lédan et le paysagiste Clément Briandet, les objectifs de cet OPP sont :

- Participer à la connaissance des paysages du Golfe du Morbihan
- Travailler avec tous les acteurs du paysage pour leur apporter des éléments complémentaires au diagnostic et à l'analyse à l'heure des choix d'orientation en matière d'aménagement et de développement de leur territoire
- Créer une banque d'images et la mettre à disposition des techniciens des collectivités, de la communauté scientifique
- Mettre au point une méthodologie de lecture de l'image pour en objectiver l'analyse dans le cadre de l'étude des évolutions des paysages.

Le Parc en projet a une mission participative. En 2004, il a demandé à tout un chacun (habitants, élus, socioprofessionnels, associations) par voie de presse, de choisir une photographie ou une carte postale de plus de cinq ans, et de la reconduire avec le même axe de vue. 40 séries de deux photographies ont été sélectionnées et rassemblées en une exposition publique intitulée « Regards croisés ». Celle-ci a voyagé à travers le territoire, accompagnée de séances de débats, de conférences, d'échanges sur le cadre de vie et le futur du territoire, constituant ainsi une première référence de démarche d'OPP participative aboutie en Bretagne⁵. D'autres expérimentations sont en cours, comme par exemple le suivi quotidien des paysages de l'éstran ou encore la connaissance des paysages sous-marins du golfe. Par ailleurs une démarche de reconduction de photographies anciennes (50 ans ou 100 ans) a été mise en oeuvre par le SIAGM en partenariat avec les archives départementales du Morbihan afin de sensibiliser les acteurs et le grand public sur les enjeux de la pérennité des paysages⁶.

- Dans le cadre de deux conventions de recherche (UMR CNRS ESO 6590 / Conseil Régional de Bretagne et UMR CNRS ESO 6590 /DDTM22) une expérimentation a été engagée en vue de développer les OPP, faciliter leur appropriation par différents acteurs et leur diffusion auprès du grand public. La première étude porte sur le territoire du projet de PNR Rance–Côte d'Emeraude, en partenariat avec l'association CŒUR-Emeraude (COMITÉ des Elus et Usagers de la Rance), la deuxième étude porte sur le territoire du Pays de St Brieuc, en partenariat avec le syndicat mixte du Pays.

Dans un premier temps certains constats ont été explicités sur la base des expériences d'OPP régionales, nationales et européennes :

- Le coût et la difficulté d'archivage et d'exploitation des clichés
- La nécessité de faire vivre l'OPP via une consultation par internet
- L'intérêt d'inclure dans l'OPP des clichés de référence anciens (cartes postales...)

⁵ Catalogue de l'exposition « Regards croisés » - <http://www.golfe-morbihan.fr/regardscroises/slide.php>

⁶ Exposition *Y'a pas photo*, 28 juin-29 octobre 2010, Archives départementales du Morbihan.

- L'utilité des OPP pour développer des démarches participatives sur le paysage

Sur ces constats, une proposition méthodologique a été développée et expérimentée sur le Pays de St Brieuc⁷ puis sur le territoire du projet de PNR-RE. Elle repose sur quelques principes clés :

- Un OPP numérique où le corpus de photographies est archivé dans une base de données relationnelle
- La mise en ligne via internet de cette BD, accessible à tous avec des systèmes de droits (administrateurs, consultants ...)
- La saisie en ligne des clichés et des métadonnées sur chaque cliché (fiche terrain...)
- La constitution du corpus photographique sur la base d'axes thématiques, par exemple :
 - o les unités de paysage : illustration des identités paysagères et de leur évolution en lien avec les démarches d'Atlas du paysage
 - o les dynamiques de paysage : évaluation de l'impact des aménagements en cours ou futurs, suivi des politiques publiques (éolien, rebocagement...)
 - o les paysages anciens : reconduction de clichés début XXème et dynamiques sur le temps long
- La consultation du corpus de photographie via des requêtes souples reposant sur un choix de critères, notamment :
 - o Spatial : localisation des clichés sur une carte interactive, requête à différentes échelles
 - o Date : accès par l'année des prises de vue
 - o Axes thématiques : unités, projets, ancien
 - o Contenu des photographies : série d'éléments présents sur le cliché

Une interface intitulée TOUREL a été programmée par Thibault Duplessis en 2010 afin de mettre en œuvre ces principes et les tester sur les deux sites expérimentaux.

Ces deux expériences d'OPP ont permis de confirmer l'intérêt de la démarche, de fédérer les acteurs autour de la question des OPP et de dialoguer avec des partenaires potentiels. Ainsi d'autres projets d'OPP sont en cours de réflexion en Bretagne : Scot Lannion Trégor, agence d'urbanisme de la ville de Rennes, association Frémur, OPP issus de l'Atlas en cours sur le département d'Ille et Vilaine etc.

C'est dans le cadre des réunions techniques communes à ces deux projets que les partenaires impliqués ont confirmé l'intérêt de l'expérience menée via la convention de recherche ESO /Conseil Régional et envisagé la poursuite de la démarche et plus particulièrement l'étude de faisabilité d'une plateforme régionale d'OPP.

⁷ Le Dû-Blayo L.,Barray F., Delage A., 2011, *Etude paysagère sur le Pays de St Brieuc : Mise en œuvre d'un projet d'Observatoire photographique du paysage*, 200p.

II – Principes et finalités d’une plateforme régionale d’OPP

II a L’intérêt d’une plateforme régionale d’OPP

Les expériences en cours en Bretagne, comme dans d’autres régions d’Europe, ont fait émerger un frein essentiel au développement et surtout à l’exploitation des OPP, à savoir la nécessité d’une interface qui puisse remplir toutes les fonctions attendues (saisies, consultation, participation), en gestion directe par les acteurs locaux et disponible sur un site adapté de manière durable. Rappelons que la fonction d’observatoire de l’OPP devient d’autant plus intéressante qu’elle dure dans le temps afin de faire émerger les changements (l’OPP des Côtes d’Armor a déjà 17 ans !).

Les structures porteuses d’OPP se trouvant limitées dans leurs moyens propres, financiers bien sûr mais surtout techniques, c’est par une synergie autour d’outils communs que chacun pourra développer son projet propre. La plateforme régionale n’a donc pas pour objectif de monter un OPP régional mais plutôt de favoriser les projets d’OPP en région.

L’échelle régionale est vite apparue comme la plus adaptée aux objectifs car elle permet :

- **d’avoir une masse critique d’OPP (contrairement à l’échelle départementale)**
- **d’être en contact direct avec les porteurs d’OPP actifs ou en projet et donc en capacité d’animation (contrairement à l’échelle nationale)**
- **de faire le lien avec d’autres actions liées au paysage, notamment les Atlas du paysage et les actions des PNR**
- **de favoriser les collaborations interrégionales, y compris à l’échelle européenne**

Ainsi le Comité Régional du Paysage⁸, piloté par la DREAL-Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne, est une instance tout à fait appropriée pour initier puis à terme piloter, via un COFIL dédié, cette plateforme régionale d’OPP. Le choix de l’échelle de gouvernance est primordial pour la réussite du projet et plus généralement le développement des OPP : ainsi l’expérience de l’OPNP depuis 17 ans montre que les acteurs locaux ne s’identifient pas et donc n’adhèrent pas à un système de collecte national, ce qui de fait freine l’alimentation du SIDE, piloté par le MEEDTL.

Le maintien de la gouvernance de chaque OPP au niveau local est indispensable à l’appropriation des OPP et donc à la pérennité des OPP, l’émergence de nouveaux OPP et de démarches participatives auprès des populations (connaissance du terrain par les chargés de mission, lien avec les élus locaux...).

Les relais régionaux ont un rôle crucial et pivot dans la gouvernance, l’animation et le suivi technique de la plateforme d’OPP, en lien direct avec les partenaires locaux (validation des OPP « candidats »... ou désactivation d’OPP, évaluation des besoins).

Cette échelle régionale est appropriée non seulement pour faire relais avec les actions nationales de collecte et diffusion (SINP notamment), mais elle est également très efficace dans les partenariats interrégionaux et européens (voir les OPP transfrontaliers et les actions menées par les PNR dans le cadre de programmes INTERREG).

⁸ Piloté par La DREAL et le Conseil Régional de Bretagne, il réunit l’essentiel des acteurs institutionnels sur le paysage (DDTM, CG, PNR, CAUE ...).

IIb : Les objectifs d'une plateforme d'OPP pour la Bretagne

Le projet d'une plateforme régionale d'OPP en Bretagne a été présenté au comité régional du paysage le 20 octobre 2010, il a été rediscuté et acté lors du comité régional du paysage le 15 juin 2011 et la concertation a débuté dès l'automne 2011. Au-delà des attendus généraux de paysage et politiques publiques présentés en préambule, la plateforme d'OPP a pour objectifs :

- Pérenniser les OPP

Pour satisfaire leurs objectifs dans le temps, les OPP créés doivent pouvoir disposer d'une interface de saisie et consultation stable et sécurisée, portée par un site lui-même inscrit dans la durée. Cette pérennité implique un suivi des mises à jour de logiciel et l'assurance de leur compatibilité avec les mises à jour du serveur. Il faut donc que la plateforme OPP soit portée par une structure qui dispose de compétences sur les observatoires en ligne. La mise à disposition d'un outil est un facteur de pérennité parmi d'autres : dynamique du COPIL local de l'OPP, disponibilité du personnel technique pour les reconductions et saisies

- Faciliter la diffusion des données et leur exploitation via une mise en ligne

Les OPP existants en Bretagne ont un mode de consultation restrictif (consultation sur place, expositions, mise en ligne partiel sur le SIDE national pour l'OPPN) qui limite leur usage par les acteurs et a fortiori au sein du grand public.

Certaines structures, comme les archives départementales des Côtes d'Armor, ont fait un effort remarquable de mise en ligne de fonds photographiques (cartes postales anciennes). Les expériences à l'échelle européenne (OPP du Semois-Semoy) et les premiers tests effectués montrent la souplesse d'un accès en ligne depuis n'importe quel poste connecté et ont confirmé l'intérêt de la mise en ligne des OPP.

Pour être efficace, cette mise en ligne doit être accompagnée d'un système d'archivage (métadonnées) et de possibilités de recherche performant et adapté aux OPP (système de requêtes). Les deux systèmes sont étroitement liés, la consultation dépendant de la saisie et réciproquement.

La connaissance partagée du contenu des OPP est le préalable à leur exploitation effective, d'où l'importance d'un site connu et identifié par les acteurs locaux.

- Exploiter les OPP

Les OPP existants sont insuffisamment exploités car difficiles d'accès, mais aussi parce que leur contenu est difficilement appropriable. La possibilité d'interroger la base de données via des requêtes spatiales, ou par thématiques ou mots clés, peut accélérer les recherches qui sont plus efficaces. Ceci suppose une réflexion approfondie sur les types de requêtes possibles et donc les données à saisir lors du dépôt des photographies. Ces requêtes, sans viser l'exhaustivité, doivent couvrir l'essentiel des interrogations des porteurs d'OPP et des acteurs locaux.

La plateforme peut également favoriser les synergies entre différents OPP, via des requêtes partagées au sein de la plateforme régionale, et au-delà de la région avec d'autres plateformes similaires. Ainsi chaque territoire peut, sur une thématique, profiter des observations d'un autre territoire.

Au final l'outil proposé, dupliqué dans différentes régions, peut ouvrir la voie à des études comparatives qualitatives ou quantitatives, et déboucher sur l'élaboration a posteriori d'indicateurs sur les caractères du paysage et sur leur dynamique.

- **Mutualiser les moyens techniques**

Tous ces objectifs impliquent des compétences techniques très spécifiques qui ne sont pas disponibles au sein des structures porteuses des OPP (Pays de St Brieuc, PNR...) et dont la mise en œuvre demanderait à chacune un investissement qui n'est pas envisageable à court terme. La constitution et le suivi dans le temps d'une interface dédiée constituent un blocage à très court terme pour les projets d'OPP déjà engagés et à moyen terme pour les acteurs potentiellement intéressés par la constitution d'un OPP sur leur territoire ou dans leur secteur d'activité.

La mutualisation de l'interface OPP est la solution avancée pour permettre à chaque porteur de mener son projet tout en gardant son autonomie. Le principe général est que chaque OPP est créé et alimenté par un porteur de projet dans le cadre de ses missions propres (Collectivité territoriale, Parc naturel, service d'Etat, association, ...). Si le projet est validé par le comité de pilotage et dans les conditions définies par celui-ci, il peut intégrer la plateforme régionale qui met à disposition sur son serveur l'interface de saisie et de consultation.

Partenaire de cette réflexion depuis deux ans, le GIP Bretagne –Environnement est Candidat pour être le support de cette plateforme régionale d'OPP, dans la mesure où ceci entre dans ses compétences sur la mise en ligne et le partage de d'informations⁹. Ainsi la plateforme OPP pourrait opportunément compléter le volet « paysage » du site BE avec un apport substantiel d'informations et de commentaires¹⁰. Ce partenariat a été discuté au CA du GIP-BE du 29 mars 2011 et s'est traduit par une lettre de soutien du GIP BE au projet de thèse « OPP » porté par l'UMR ESO.

- **Fédérer les expériences et stimuler l'émergence**

Au-delà des aspects techniques, cette plateforme OPP va de facto fédérer les projets d'OPP en Bretagne et donc créer une dynamique positive autour du paysage. Le comité de pilotage de la plateforme sera un lieu d'échange d'expériences et de concertation sur l'évolution des OPP, les choix techniques, l'exploitation et la mise en valeur des résultats.

La mise en place d'un outil partagé et d'un réseau d'échange de proximité favorisera également la création de nouveaux OPP, portés par des structures de l'échelle communale ou intercommunale. Plusieurs structures ont déjà manifesté leur intérêt pour développer un OPP, en particulier dans le cadre du suivi de Scot, qui est une échelle territoriale très bien adaptée à la mise en œuvre d'un OPP.

⁹ <http://www.bretagne-environnement.org/Les-rencontres-2011>

¹⁰ <http://www.bretagne-environnement.org/Paysages>

- **Construire un emboîtement d'échelle, du local au national**

La plateforme régionale a vocation à fédérer, développer et pérenniser les projets à l'échelle locale, mais elle a également pour fonction de faire le lien avec l'échelle nationale et européenne.

La lisibilité nationale des OPP sera décuplée via la plateforme régionale, car les systèmes de liens intégrés au SINP permettront des renvois directs sur tous les OPP régionaux sans « OPP orphelins », étant entendu par ailleurs que le SIDE à l'échelle nationale ne peut héberger et encore moins gérer et piloter tous les OPP locaux créés ou émergents en France.

Mais plus encore les réflexions sur les systèmes de requêtes et d'interrogation du corpus photographique, menées en Bretagne en concertation avec d'autres régions et équipes de recherche, favorise un partage des problématiques, de manière à ce que la plateforme régionale, tout en répondant aux besoins des acteurs locaux, contribue efficacement à la connaissance et au suivi des dynamiques paysagères en France. En ce sens, la plateforme OPP peut être envisagée comme une contribution indirecte à la constitution d'indicateurs sur les paysages, dans le cadre du grenelle de l'environnement et de la Convention européenne du paysage.

- **Être exportable à d'autres régions**

L'objectif d'emboîtement d'échelles, de diffusion des OPP et donc au bout du compte de capitalisation et de partage des données sur le paysage sera également atteint via un échange interrégional.

La contribution du projet de plate forme régionale en Bretagne à la coopération interrégionale et européenne est effective en amont, via le groupe de travail régional sur les OPP et ses contacts avec d'autres régions de France et d'Europe (Midi Pyrénées, Provence Côtes d'Azur, Pays de Loire, Catalogne, Devon...). La participation des ces régions aux ateliers pilotés par le laboratoire ESO au premier semestre 2012 montre leur vif intérêt pour cette démarche et leur attente de collaborations techniques et thématiques.

Elle sera directe en aval, via la mise dans le domaine public d'une version simplifiée et générique de la structure de la plateforme régionale OPP, afin qu'elle puisse être adoptée et appropriée par d'autres régions intéressées, selon les conditions définies par le COPIL. A moyen terme le partage de l'outil plate forme en libre peut également déboucher sur l'émergence de nouvelles contributions, d'autres régions complétant la version initiale via des modules nouveaux qui n'auraient pu être développés dans la première version, notamment pour des raisons budgétaires. Cette interopérabilité inter régionale est conforme aux ambitions de la Convention Européenne du Paysage, portée par Etats, sur le développement de coopérations au sein de l'Europe, notamment pour les régions transfrontalières (Art 8 et 9).

- **Favoriser l'innovation (axes facultatifs, au choix des comités de pilotages locaux)**

Les OPP locaux ne sont pas conçus comme des clones, ils doivent s'enrichir des spécificités territoriales et favoriser l'expérimentation en lien avec les particularités des paysages comme des attentes des acteurs locaux. La plateforme, au-delà axes communs et

des métadonnées partagées et normalisées, doit rester ouverte à des entrées plus expérimentales disponibles de manière optionnelle.

- **Créer le cadre d'observatoires photographiques participatifs (OPPaP) du paysage**

Dans l'esprit de la CEP portée par l'Etat et afin de soutenir les collectivités territoriales dans le portage de démarches interactives avec les populations, les OPP sont des outils tout à fait indiqués pour développer des démarches participatives¹¹. L'objectif est d'affiner localement la connaissance et le suivi des paysages, de faire émerger les ressentis et les préoccupations des populations, de les impliquer dans la construction d'une vision prospective des paysages, dans un projet de territoire. Au-delà de la consultation, le principe est donc de développer un volet spécifique à l'OPP afin de permettre aux populations de déposer des commentaires, mais aussi de contribuer à la constitution de l'OPP par des propositions de clichés et de reconductions de clichés. Cet axe participatif doit lui-même être organisé avec un système simplifié de métadonnées afin de faciliter l'archivage et les recherches. Il s'agit, via l'OPPaP, de construire et tester des méthodes et outils de suivi des paysages qui puissent être appropriés par les acteurs locaux.

- Déposer des commentaires dans l'OPP

Le premier mode de participation du public, le plus simple, est d'offrir la possibilité de commenter les photographies de l'OPP. Il s'agit donc ici de reproduire sur le site le principe du « livre blanc » ouvert aux commentaires dans les expositions. Le commentaire peut porter sur la photographie, les comparaisons de dates, l'ambiance sonore associée.

- Déposer des photographies et contribuer à l'OPPaP

Le principe de l'OPP participatif est d'aller au-delà du recueil des réactions pour déboucher vers une co-construction de l'OPP par les populations.

Pour une meilleure gestion et compréhension, l'OPPP n'est pas intégré dans l'OPP mais adossé à celui-ci. Il s'agit donc d'ouvrir en miroir un OPP similaire mais qui serait lui exclusivement alimenté par le public. L'OPP et son OPPaP ne communiquent donc pas directement (pas de confusion des données) mais sont construits de manière similaire et consultable de la même manière.

Les auteurs qui déposent des photographies signent la charte de l'OPPP et acceptent de céder tout droit d'auteur sur leur cliché (consultation, téléchargement, édition).

Les photographies proposées seront filtrées par l'administrateur de l'OPPP (afin d'éviter les excès, qualité médiocre ou hors sujet) avant d'être basculées dans l'interface de consultation de l'OPPP.

L'ouverture d'un OPPP est facultative et décidée par le comité de pilotage de chaque OPP

- **Expérimenter des observatoires photographiques et sonores du paysage (OPSP)**

La démocratisation de l'image numérique a bouleversé la gestion des corpus d'images il y a 15 ans, comme la démocratisation du son numérique fait exploser les potentiels en terme de saisie, recueil et échange de captures sonores. Le soundscape prend donc un essor tout à fait intéressant¹² dans la caractérisation des paysages, le suivi de leurs dynamiques et

¹¹ <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?article165>

¹² Voir Ecole thématique du CNRS, juillet 2011 à Roscoff : <http://eso.cnrs.fr/spip.php?article599>

l'étude de leur perception. Sur ce dernier point, il est à noter que le son est un média beaucoup plus facilement approprié, ludique, en lien direct avec l'insertion corporelle dans l'environnement et les ressentis physiques : il offre des ressources analytiques très complémentaires à l'image, plus désincarnée. Il apparaît donc très riche et stimulant d'enrichir la vision du paysage par sa perception sonore. Ces deux sens se complètent pour une description très fine des ambiances paysagères tels que perçues par la population : on imagine bien en quoi le son vient compléter la perception d'une unité paysagère, ou bien l'évolution d'un site en cours d'aménagement.

Cet aspect contribuera de manière très efficace et ludique au volet participatif de l'OPP. Le volet OPSP est facultatif pour chaque photographie de l'OPP.

- **Intégrer les paysages de l'estran, les paysages vus de la mer et les paysages sous marins.**

La Bretagne présente des paysages très spécifiques liés à l'importance du linéaire côtier, mais aussi de l'estran et du plateau continental. La fréquentation de ces paysages, leur poids en terme de ressource territoriale et leur impact dans l'imaginaire collectif incite à les caractériser et suivre leur développement, d'autant qu'ils sont soumis à des dynamiques sensibles et de forts enjeux liés à l'urbanisation. Il est donc tout à fait d'actualité de se pencher sur la connaissance de ces paysages marins et sous marins¹³ et là encore les compétences présentes tant au sein du projet de PNR-Golfe du Morbihan, que dans l'Agence des Aires Marines Protégées à Brest ou à ESO permettent d'évaluer les besoins spécifiques à intégrer dans une plateforme régionale OPP.

IIc : Le fonctionnement général

- **Des OPP dépendant de leur structure porteuse**

Les OPP sont créés par la volonté de structures porteuses qui souhaitent développer un observatoire photographique et en devenir le pilote : Parc naturel, collectivité territoriale, association...

Cette structure assure l'apport de fond sur le contenu de son OPP : photographies, reconduction des photographies, saisies des fiches de métadonnées, fiches terrain...La constitution de chaque OPP implique donc une organisation au sein de cette structure afin de mener ce travail (chargé de mission impliqué, comité de pilotage, partenariat avec des acteurs de terrain...). Chaque porteur d'OPP est responsable de ses données : leur sauvegarde, leur propriété, leur respect de la législation en vigueur sur l'image.

L'interface de saisie et de consultation offre une certaine souplesse, chaque structure pourra donc faire ses propres choix : nombre de clichés de l'observatoire, périodicité de la reconduction, types d'appareils de prises de vue, ouverture d'un OPPaP (observatoire photographique et participatif du paysage).

Sur la base d'une architecture et d'un langage commun (adhésion à la charte de fonctionnement), chaque OPP aura donc ses spécificités et une marge d'innovation.

¹³ <http://www.aires-marines.fr/seminaire-paysages-sous-marins.html>

- Une plateforme commune d'accès en ligne

La plateforme assure la mise à disposition de l'interface de saisie et de consultation, chaque OPP venant s'y greffer comme un nouveau module. Ces OPP devront être localisés sur la région et concerner le paysage.

Cette plateforme devra bien sûr être compatible avec son site d'hébergement, le serveur de ce site et les normes en vigueur pour les informations spatialisées en France. Les échanges seront menés en ce sens avec le SINP et les réflexions en cours sur les métadonnées sur le paysage.

- Un comité de suivi

Cette plateforme sera pilotée par un COPIL, présidé par le Conseil Régional de Bretagne et la DREAL Bretagne. Sa constitution sera arrêtée lors d'un comité régional du paysage.

Ce comité devra statuer sur l'intégration de nouveaux OPP, le fonctionnement de la plateforme, les modifications à apporter à la plateforme OPP ou à son exploitation (limites en volumes ou flux de données etc.).

III – Les partenaires

. Porteurs des OPP impliqués dans la phase de réflexion, conception et test de la plateforme en 2012 - 2013

- **Constitués :**
 - CAUE22
 - SIAGM : projet PNR Golfe du Morbihan
 - PNRA
- **A développer**
 - Scot Pays de St Brieuc
- **A créer ?**
 - Projet PNR Rance-Côte d’Emeraude
 - Scot Lannion Trégor
 - ENS CG35
 - LGV Eiffage
 - TV DREAL B.
 - Littoral DDTM 56

. Chercheurs Rennes2 : Pilotage et animation du projet

UMR CNRS 6590 ESO (Espace et Sociétés), responsable de projet Laurence Le Dû-Blayo.

. Sources de données :

Archives départementales
Services de l’Inventaire CR
Centre de découverte du son de Cavan

. GIP Bretagne Environnement

. Groupe de travail régional OPP (membres émanant du Comité régional du paysage : CR, CG, DDTM, DREAL, DRAC...)

. Partenaires d’autres régions :

- Réseau paysage Midi Pyrénées, DREAL Pays de Loire, DREAL PACA
- UMR GEODE , UMR Ladyss
- Observatoire des paysages de Catalogne, PNR Hainaut, AONB, programme interreg CORDIALE

IV – Planning prévisionnel

Mars 2011–décembre 2011 : montage et rédaction du projet de plateforme

6 Janvier 2012 : première réunion du groupe de travail sur le projet de plateforme OPP

Janvier- juin 2012 : Ateliers pilotés par l'UMR CNRS ESO, étude des fonctionnalités attendues de la plateforme

3 juillet 2012 : deuxième réunion du groupe de travail sur le projet de plateforme OPP

Juillet 2012 : Rédaction de la version 1 du cahier des fonctionnalités

Aout –septembre : relectures, correctifs

Octobre-décembre 2012 : lancement de l'appel d'offre par la DREAL-Bretagne et la Région Bretagne.

Janvier-décembre 2013 :

Développement de l'outil

Phases de test pour les OPP partenaires de l'expérimentation et le laboratoire ESO

Décembre 2013 : recette finale de l'outil

2014 : Ouverture à d'autres OPP candidats

Ouverture de la version libre

V Financements

Le Conseil Régional de Bretagne et la DREAL Bretagne

Le CRB et la DREAL B se sont engagés en 2012 via un groupement de commande pour financer à 50% chacun le développement de l'outil constitutif de la plateforme régionale d'OPP (projet POPP-Breizh). Ils assurent le suivi de cette opération.

Conseil Régional de Bretagne :

Le Conseil Régional de Bretagne finance par ailleurs via deux dispositifs le lancement du projet, l'animation des ateliers, la concertation avec les partenaires (locaux, nationaux, européens), la rédaction d'un cahier des charges fonctionnels et l'animation de la phase de test :

- Le financement d'une thèse de géographie au sein de l'UMR CNRS 6590 ESO (Caroline Guittet)
- Le financement d'un programme de recherche au sein de l'UMR CNRS 6590 ESO (responsable scientifique Laurence Le Dû-Blayo)